

## Avis public



### **ORDONNANCE NUMÉRO OCA14 29 0122**

### **COLLECTE DES BRANCHES SANS FRAIS**

Avis est par les présentes donné que les collectes de branches seront sans frais sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2014 comme le décrète l'ordonnance numéro OCA14 29 0122 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2014 conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement CA29 0071 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2014.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
ce seizième jour du mois d'avril 2014.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement  
et Secrétaire d'arrondissement

/sr